



recapitulation horaire hebdomadaire

Par **reumeu**, le **16/02/2013** à **00:08**

bonjour atoutes et tous,

je suis technicien frigoriste depuis 3 ans dans une entreprise d'une trentaine de salariés(sous la convention collective hydrolique,frigorifique,aerolique):

j'ai quelques interrogations sur mes récap hebdo et mon temps de travail:

-nous devons les remplir et détailler les horaires de nos dépannages, temps de route,etc(et donc nos horaires hebdomadaires).nous les signons après les avoir remplies , mais ne savons pas ce qu'elles deviennent par la suite(elles ne sont pas contre signées par notre direction, ou en tout cas on ne le voit pas!!!)

combien de temps l'entreprise doit elle garder en archive ces récap hebdo;

pouvons nous en demander un exemplaire contre signé?(

est ce la procédure légale?ne devrions nous pas pouvoir signer cette récap hebdomadaire(après l'avoir remplie) après que l'entreprise l'ai signée?

lorsque je soummais mes interrogations sur ma paye du mois d'avant, ma direction me répond qu'on est payé du 22 du mois précédent au 22 du mois en cours....

a la finale ,sur une année je n'ai plus de point de repère et je ne sais plus si je suis payé a la mesure des heures effectuées.....

merci d'avance pour les réponses...:)

Par **P.M.**, le **16/02/2013** à **00:20**

Bonjour,

Même si l'employeur pour des raisons de confection de la paie reporte à partir du 22 les régularisations sur le mois suivant d'après les relevé d'heures que vous fournissez, vous devriez pouvoir retrouver si cela correspond...